



Filière MEDICO-SOCIALE

Catégorie A

## CADRE D'EMPLOI DES PUÉRICULTRICES TERRITORIALES

- [Décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales](#)
- [Décret n° 2014-925 du 18 août 2014 portant échelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices territoriales](#)

### Puéricultrice Hors classe

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts (IB)	506	532	562	595	626	658	694	727	757	801
Indices Majorés	436	455	476	501	525	549	576	601	624	658
Durée	2A	2A	2A	2A	2A	3A6M	4A	4A	4A	

**TABLEAU D'AVANCEMENT** : Conditions : Justifier au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est dressé, d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 1<sup>er</sup> échelon du grade de puéricultrice de classe supérieure.

### Puéricultrice de classe supérieure

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7
Indices Bruts (IB)	561	591	621	652	682	717	761
Indices Majorés (IM)	475	498	521	544	567	594	627
Durée	2A	3A	3A6M	4A	4A	4A	

**TABLEAU D'AVANCEMENT** : Conditions : Justifier au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est dressé, d'au moins 9 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois ou corps de puéricultrice ou dans un corps militaire de puéricultrices, dont 4 années accomplies dans le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales **ET** avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de puéricultrice de classe normale.

### Puéricultrice de classe normale

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts (IB)	489	505	532	561	580	611	643	676
Indices Majorés (IM)	422	435	455	475	490	513	538	563
Durée	2A	2A	2A	2A	3A	3A6M	4A	

Concours sur titres avec épreuves

Toute nomination dans un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante et à ses L.D.G.